

La crise sanitaire a accéléré les possibilités de travail à distance et en situation de mobilité. Confronté·e·s à des temps de transports non négligeables, notamment dans les métropoles, et en particulier pour les femmes, les fonctionnaires et contractuel·le·s des trois versants de la fonction publique ont souvent vu le télétravail comme un moyen de s'éloigner d'un environnement professionnel dégradé par l'augmentation de la charge de travail et l'intensification du travail.

La démarche de la CGT part toujours de la prise en compte des aspirations des fonctionnaires et des contractuel·le·s. Pour autant, afin de ne pas entériner une pratique en mode dégradé où les droits des collègues sont inférieurs aux autres, il y avait une nécessité de porter une démarche syndicale pour arrimer le télétravail au droit commun. C'est dans ce sens que par l'intermédiaire des unions fédérales de la fonction publique, l'Ugict-CGT a participé activement au contenu de l'Accord national Télétravail qui a été signé par toutes les organisations syndicales et les employeurs publics le 13 juillet 2021.

Les ingénieur·e·s, cadres supérieur·e·s ou intermédiaires, technicien·ne·s et agent·e·s de maîtrise des administrations de l'État, de l'Hospitalière et des collectivités locales sont principalement concerné·e·s par le télétravail. Victimes d'une recherche de l'adaptabilité permanente caractéristique du New public management qui fait de plus en plus référence pour les employeurs publics, les ICTAM sont confronté·es de plus en plus au développement des open spaces et des flex offices, à l'isolement et au transfert des responsabilités de l'employeur public en matière de santé, de sécurité ou de prise en charge des outils du travail.

Dans le même temps, l'encadrement et les professions techniques confronté·e·s aux politiques austéritaires, aspirent à travailler mieux, moins et autrement et retrouver un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

Ce guide pratique s'appuie sur l'analyse du groupe de travail inter-versant mais aussi sur les guides spécifiques de l'Ufict FDSP et de l'Ofict Équipement-Environnement. Pour chaque fiche thématique, ce guide a pour vocation en déclinant le cadre réglementaire spécifique de la fonction publique, des points de vigilance et des revendications ambitieuses, d'aider les équipes syndicales à amorcer une négociation avant le 31 décembre 2021 et à obtenir la signature d'un accord local le plus élevé possible.

Ce guide s'adresse aussi aux négociateurs et négociatrices, élue·s et mandaté·es. Il vise à donner des repères pour permettre de gagner un encadrement et des droits nouveaux pour l'ensemble des agent·es publics. Il est composé de seize fiches thématiques pour permettre, dans le cadre d'une consultation des collègues, de partir des besoins exprimés en assemblée générale ou groupe de travail, d'interpeler l'employeur public sur ses responsabilités, de construire des revendications à partir de leurs propositions.

fichiers:



[Télécharger negocier-le-teletravail-dans-la-fonction-publique-guide-ugict-cgt.pdf](#) (1.85

Mo)

Public: [Télétravail](#)

[Négociation Télétravail](#)

- [A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

